

# LA GESTION DES BARRAGES ET DES RÉSERVOIRS DU BASSIN VERSANT DE LA RIVIÈRE DU LIÈVRE

## OUVRAGES SUR LA LIÈVRE ET SES TRIBUTAIRES

Couvrant 9 485 km<sup>2</sup>, le bassin versant de la Lièvre est sillonné par plusieurs rivières dont les débits et les niveaux d'eau sont en partie contrôlés.

Cette régulation est attribuable à la présence de multiples **barrages** construits en travers de la rivière du Lièvre et de ses tributaires, les rivières Mitchinamecus et Kiamika. Par conséquent, certains de leurs tronçons se sont élargis et forment désormais des **réservoirs**. Au nombre de trois, les réservoirs Mitchinamecus, Kiamika et lac du Poisson Blanc prennent l'aspect de lacs, dont les niveaux d'eau peuvent fluctuer au fil des saisons.



### Principaux rôles des réservoirs :

- Régularisation des débits et niveaux d'eau
- Contrôle des crues et prévention des inondations
- Alimentation continue et prévisible des centrales hydroélectriques
- Maintien d'activités récréatives et de villégiature
- Assurer un débit minimal lors de sécheresses
- Mise en valeur et protection de la faune

Une partie du réseau hydrographique du bassin versant de la Lièvre a d'ailleurs été mise en valeur pour la production d'hydroélectricité. On y recense six **centrales**, totalisant une puissance installée de près de 300 MW.

### LÉGENDE



BARRAGE



CENTRALE  
HYDROÉLECTRIQUE

GESTIONNAIRES



BORALEX



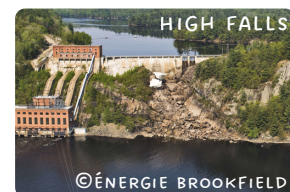
ÉNERGIE  
BROOKFIELD



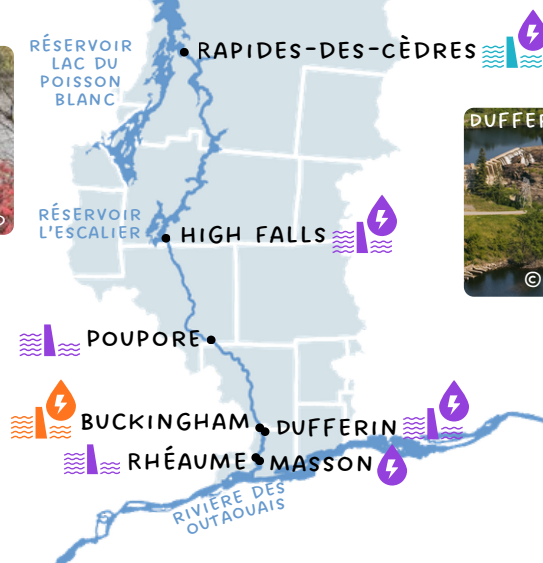
LIBERTY POWER



MELCCFP



BARRAGES ET CENTRALES  
HYDROÉLECTRIQUES DU BASSIN  
VERSANT DE LA RIVIÈRE DU LIÈVRE



## GESTIONNAIRES

La gestion des barrages et des centrales hydroélectriques que l'on retrouve dans le bassin versant de la Lièvre est assurée par le gouvernement du Québec et trois producteurs privés d'hydroélectricité, soit :

- Direction générale des barrages du MELCCFP
- Boralex
- Énergie Brookfield
- Liberty Power/Algonquin

Ces gestionnaires assument plusieurs **rôles et responsabilités** en vue de mener à bien leurs activités :

- Veiller de près à la sécurité, la fonctionnalité et la pérennité de leurs installations
- Exécuter les interventions requises pour la régularisation des débits et niveaux d'eau conformément aux paramètres et aux contraintes de gestion et d'exploitation établis
- Assurer la surveillance régulière de leurs ouvrages et mener des études pour évaluer leur sécurité
- Réaliser les travaux d'entretien et de réfection nécessaires pour garantir leur bon fonctionnement

Les exploitants de barrages veillent également à ce que leurs opérations soient réalisées en **coordination avec les autres gestionnaires** d'ouvrages afin d'assurer une **gestion harmonieuse et intégrée de l'eau** du bassin versant.

## GESTION ANNUELLE DES NIVEAUX DES EAUX

Tout au long de l'année, les débits et les niveaux d'eau des rivières du bassin versant de la Lièvre, tout comme celles à travers le Québec, fluctuent naturellement en fonction des conditions météorologiques.

La gestion des débits et des niveaux d'eau repose ainsi sur la présence de barrages et de réservoirs. Ces derniers consistent en des espaces de stockage capables d'emmagasiner l'eau en période de crue. L'eau accumulée est éventuellement évacuée de façon contrôlée, permettant ainsi d'alimenter la rivière à un débit modulé au fil du temps en fonction des besoins.

### CYCLE ANNUEL

En **hiver**, un réservoir est graduellement vidé de son eau, atteignant son plus bas niveau vers la fin de la saison.



Une fois l'**automne** arrivé, si les niveaux d'eau du réservoir sont encore trop élevés, ils seront diminués afin de permettre aux pluies automnales d'y être accumulées.



Au **printemps**, l'espace libéré dans un réservoir durant l'hiver est à nouveau disponible. Une partie des eaux provenant de la fonte des neiges et des pluies peut donc y être emmagasinée. Le stockage des surplus d'eau des crues permet de limiter les risques d'inondation en aval du barrage.



Durant l'**été**, les niveaux du réservoir sont maintenus élevés pour permettre les activités nautiques et de villégiature. Ils s'abaissent peu à peu à mesure que la saison estivale avance et que les réserves d'eau sont utilisées pour maintenir un débit suffisant dans la rivière.

! Une intervention sur un barrage modifiant le débit de l'eau évacué peut avoir pour effet de produire des variations opposées des niveaux d'eau en amont et en aval de l'ouvrage.

## SÉCURITÉ

En vigueur depuis 2002, la *Loi sur la sécurité des barrages* oblige les propriétaires de barrages à assurer la **sécurité** de leurs ouvrages en vue de **protéger les personnes et les biens** contre les risques associés à la présence de ces infrastructures.

Les abords d'un barrage présentent plusieurs dangers (forts courants, turbulences, changements importants et soudains dans les débits et niveaux d'eau, etc.). Que vous soyez en amont ou en aval d'un barrage, **maintenez une distance adéquate** par rapport à ces zones dangereuses. Elles sont indiquées par des affiches, des barrières, des estacades ou des bouées. Pratiquez vos activités avec prudence et vigilance !

ESTACADE EN AMONT DU BARRAGE HIGH FALLS



Consultez Vigilance - Surveillance de la crue des eaux ou Stations hydrométriques pour connaître l'état, le débit et le niveau d'eau de la Lièvre et ses tributaires en temps réel et les prévisions hydrologiques. Les données historiques sont aussi disponibles sur le second outil. Visitez [energielalievre.com](http://energielalievre.com) pour être informé du niveau d'eau et débit au barrage High Falls.

Balisez le code QR ou cliquez sur le [lien](#) pour visualiser nos vidéos à ce sujet

Visitez notre site web : [www.cobali.org](http://www.cobali.org)



CETTE FICHE A ÉTÉ RÉALISÉE PAR LE COBALI EN JUIN 2026



MERCI À NOS PARTENAIRES POUR LE SOUTIEN FINANCIER :

**BORALEX Brookfield** Énergie